



# Commune mixte de Petit-Val

Derrière les Hôtas 23  
2748 Souboz

## Informations communales

Tél. 032 484 94 70  
Email admin@petit-val.ch

### Fenêtres de l'Avent

En raison de la nouvelle vague de Coronavirus, le Conseil communal a décidé d'annuler les fenêtres de l'Avent.

La Paroisse réformée maintient le concert prévu le 24 décembre à 16h00 à l'Eglise réformée. Les participants devront toutefois présenter un certificat COVID. La partie récréative à l'issue du concert est par contre annulée.

### Vice-maire

M. Willy Pasche a été nommé vice-maire pour l'année 2022.

### Commission d'urbanisme

Le Conseil communal a nommé Pascal Hess à la commission d'urbanisme.

### Soupe aux pois

Compte tenu de la situation sanitaire, le Conseil communal renonce à organiser la soupe aux pois début janvier.

### Ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à la GERES

Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la plate-forme des systèmes des registres communaux (O GERES) le 1<sup>er</sup> mars 2021, le Conseil communal a révoqué l'ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à la GERES lors de sa séance du 6 décembre 2021.

### Déchets spéciaux

Les habitants de la Commune de Petit-Val peuvent dès à présent aller déposer à la déchèterie de Celtor SA à Tavannes les déchets spéciaux produits en petites quantités par les ménages.

Heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 7h30 à 11h45 et 13h15 – 17h30

Vendredi et veille de fêtes : 7h30 – 11h45 et 13h15 – 16h30

Samedi : 08h00 à 11h30

Sont considérés comme déchets spéciaux les produits suivants : médicaments, produits de lessive, eau de javel, peintures et vernis, solvants, pesticides, produits phytopharmaceutiques, appareils et piles contenant du mercure, acides, décalcifiants, tubes fluorescents, huiles de moteur, huiles végétales, autres produits chimiques ou additifs.

### Changement de l'horaire d'ouverture de l'administration communale

A partir du 10 janvier 2022, l'Administration communale sera ouverte comme suit :

Lundi de 16h00 à 18h00

Mardi de 09h30 à 11h00

### Fermeture de l'administration communale

Durant les fêtes de fin d'année, l'Administration communale sera fermée du **22 décembre 2021 au 9 janvier 2022**.

Le Conseil communal et le personnel communal souhaitent de belles fêtes de fin d'année à l'ensemble de la population.

Souboz, le 15 décembre 2021

Conseil communal